

Bulletin d'information à tous les tireurs et toutes les tireuses au pistolet

Lucerne, le 10 janvier 2020

La division Pistolet de la Fédération sportive suisse de tir vous informe des modifications concernant différents concours, de la sécurité et d'autres nouvelles.

La division Pistolet encourage toute suggestion ou idée constructive visant à développer davantage les manifestations de tir d'une manière optimale et pratique.

Contact: Paul Stutz, Chef de division Pistolet 10/25/50m, paul.stutz@swissshooting.ch

CONCOURS DU JUBILÉ 2020: 75^E ANNIVERSAIRE DE LA FIN DU SERVICE ACTIF DANS L'ARMÉE SUISSE

— Un concours de tir au pistolet et au fusil sera organisé du 15 mars au 30 septembre 2020 à l'occasion du 75^e anniversaire de la fin du service actif dans l'armée suisse. Le programme Pistolet 50m comprend 10 coups individuels sur cible P10, trois séries de 5 coups en 40 secondes chacune sur la cible à tir rapide de l'ISSF au Pistolet 25m et 10 coups individuels au Fusil 300m sur cible A10. Les coups d'essai



sont autorisés avant le début du programme.

Chaque participant au concours du jubilé recevra une médaille anniversaire – en argent ou en bronze selon le nombre de points. Le prix de la cible est de 17.00 CHF, la société de tir organisatrice se voyant remettre 1.00 fr. par feuille de stand.

📄 [Lien: documents concernant le concours](#)

COMPÉTITION DES SOCIÉTÉS (CS-P10/25/50)

— En réponse à diverses demandes de cantons, la division Pistolet a élaboré un nouveau règlement pour la Compétition des sociétés Pistolet 10/25/50m. Les nouvelles répartitions sont basées sur le classement général de la Fête fédérale de tir (FFT). La nouvelle répartition entre en vigueur le 1^{er} janvier de l'année suivante. Pour les concours qui se déroulent à cheval sur deux années lors de l'année de la FFT, la répartition par catégorie en

vigueur sera celle au début de la Fête.

Comme seules deux demandes de rejet ont été reçues au cours du délai de 30 jours, le règlement de la Compétition des sociétés Pistolet entrera en vigueur le 1^{er} janvier 2021.

📄 [Lien: Compétition des sociétés P10m](#)

📄 [Lien: Compétition des sociétés P25m](#)

📄 [Lien: Compétition des sociétés P50m](#)

CHAMPIONNAT SUISSE DE SECTIONS (CSS-P25/50)

— La division Pistolet a déposé une motion visant à supprimer le Championnat suisse de sections Pistolet 25/50m du calendrier à partir de fin 2019. Cette motion, soutenue par la Commission du Sport populaire et la direction de la FST, a été approuvée par la Conférence des Présidents le 4 décembre 2019. Le CSS Pistolet est donc supprimé depuis fin 2019.

TIR SUR APPUI: UNE DISCIPLINE ABSOLUMENT INDÉPENDANTE

Il est à nouveau expressément souligné que les programmes du tir sur appui constituent une discipline absolument indépendante. Ils ne peuvent être liés en aucune façon que ce soit à ceux des programmes sportifs. Le nombre de tirs des programmes de tir sur appui diffère nettement de celui des programmes sportifs.

CATÉGORIES D'ÂGE

Le tir sur appui comprend les trois catégories d'âge Séniors A (SA) à partir de 55 ans, Vétérans (VA) à partir de 60 ans et Séniors-vétérans (SVA) à partir de 70 ans.

📍 **Lien: Tir sur appui**



De nombreux tireurs possèdent des lacunes concernant la sécurité, c'est pourquoi les points les plus importants sont énumérés ici.

La pistolet:

- a) ne peut être sorti de son contenant qu'au niveau du pas de tir ou sur la banquette de tir.
- b) ne peut être déchargé et reposé qu'avec la culasse/le clapet de chargement ouvert avec la bouche du canon tournée vers la cible.
- c) doit être reposé déchargé (chargeur et cartouches enlevés, culasse ou clapet de chargement ouvert) et tourné vers la cible après le tir.
- d) ne doit jamais être posé en appui sur la bouche du canon sur la banquette de tir. L'appui n'est permis que de travers et vers l'avant, de sorte que la bouche dépasse de la banquette de tir.
- e) ne peut être enlevé de la banquette de tir qu'après un contrôle positif du retrait des cartouches et enfermé dans le conteneur.

SÉCURITÉ: PRISE EN MAIN ET MANIPULATION

Les accessoires de sécurité conformes à l'ISSF (drapeau, cordon ou bouchons) peuvent être utilisés lors du tir au pistolet de sport.

Le nombre de cartouches prévu pour le programme correspondant peut être chargé si le pistolet n'est pas déposé lors du tir individuel.

Lors de séries, seul le nombre de cartouches prévu pour la série concernée peut être chargé.

Une surélévation ou un support (par exemple une mallette) pour soulever la banquette de tir est autorisé, mais ne doit pas gêner la position de tir qui doit rester conforme aux règles.

📍 **Lien: Règles techniques pistolet**